

rameau de laurier verdoyant (*supra scutum galeam clausam sive communem. . . cui anser argenteus expansis alis rostro antrorsum verso ramum lauri viridantis ferens insistat*).

Il les autorise à détenir des biens féodaux, à les transmettre à leurs héritiers légitimes ; il leur accorde de plus, ainsi qu'à leurs fils, le titre de citoyens (*cives honorabiles*) de toutes les cités et villes de ses pays héréditaires et du Saint Empire Romain, avec les mêmes privilèges que s'ils en avaient été bourgeois originairement.

Le diplôme octroyé le 25 octobre *honesto, erudito, nobis et Sacro Romano Imperio fideli dilecto Nicolao Mamerano Luxemburgensi, familiari nostro, aulico continuo domestico ac sacri Lateranensis Palatii aulaeque nostrae Caesareae et Imperialis consistorii comiti*, n'est pas moins flatteur. L'empereur y souligne de nouveau les dons brillants et



Armoiries octroyées à Nicolas Mameranus
et à ses frères le 22 octobre 1555.

insignes de son esprit, les mérites de ses vertus, ses mœurs estimées et l'intégrité de sa vie ; ces mérites, il les connaît aussi bien par des témoignages dignes de foi que par expérience personnelle. Une nouvelle fois sont célébrés la constance de sa fidélité et l'ardeur de sa dévotion envers le souverain et envers l'Empire, tous les services rendus depuis vingt-deux ans, dans de multiples expéditions, à Mézières déjà, alors qu'il n'était encore qu'adolescent ; il ne s'est pas contenté de partager les épreuves et les dangers de ces campagnes, il en a fait le récit, en prose comme en vers (*partim soluta partim ligata oratione*) ; il a raconté tous les voyages et tous les déplacements de l'empereur, depuis le début de son règne jusqu'à ce jour ; il a passé en revue les autres événements mémorables, assurant ainsi l'immortalité au nom de Charles.